

COMMUNE DE LE MAGNY BUDGET 2026 NOTE DE PRÉSENTATION



Introduction

L'article 107 de la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

De même, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par la collectivité avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou, comme cette année, le 30 avril, année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours suivant son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025, présenté et voté le 27 avril 2026, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a pour vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 958 000 €

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

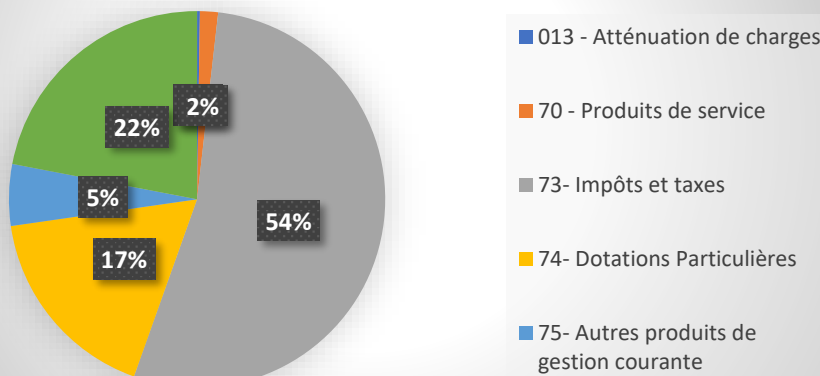
Les recettes de fonctionnement

La prévision du montant des recettes de fonctionnement s'élève à 958 000 €.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions, redevances, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat...

RECETTES CHAPITRE	BUDGET 2026	%
013 - Atténuation de charges	2300	0.240
70 - Produits de service	14900	1.560
73- Impôts et taxes	514000	53.650
74- Dotations Particulières	165520	17.270
75- Autres produits de gestion courante	50609.29	5.290
002 - Résultats antérieurs	210670.71	21.990
TOTAL	958000	100

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 70 :

Ce chapitre concerne les produits des services et des locations diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d’occupation des sols, les entrées spectacles, les paiements des familles pour la restauration scolaire ...

Chapitre 73 :

Il concerne notamment le montant des impositions directes qui représente la part essentielle de ce chapitre. Le produit fiscal attendu pour 2026 a été fixé à 452 000 euros.
Les taux d’imposition applicables pour l’année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 30.76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 38.68 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 14.18 %

Et viennent s’ajouter les recettes perçues :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- le fonds de péréquation de recettes fiscales de la commune et de l’intercommunalité (FPIC) ...

Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations de l’Etat.
Le montant prévu à ce chapitre est de 165 520.00 € pour 2026, en baisse par rapport à 2025.

Chapitre 75 :

Il concerne les produits de gestion courante et l’essentiel des recettes provient de l’encaissement des locations (salle des fêtes, loyers, gîtes communaux...).

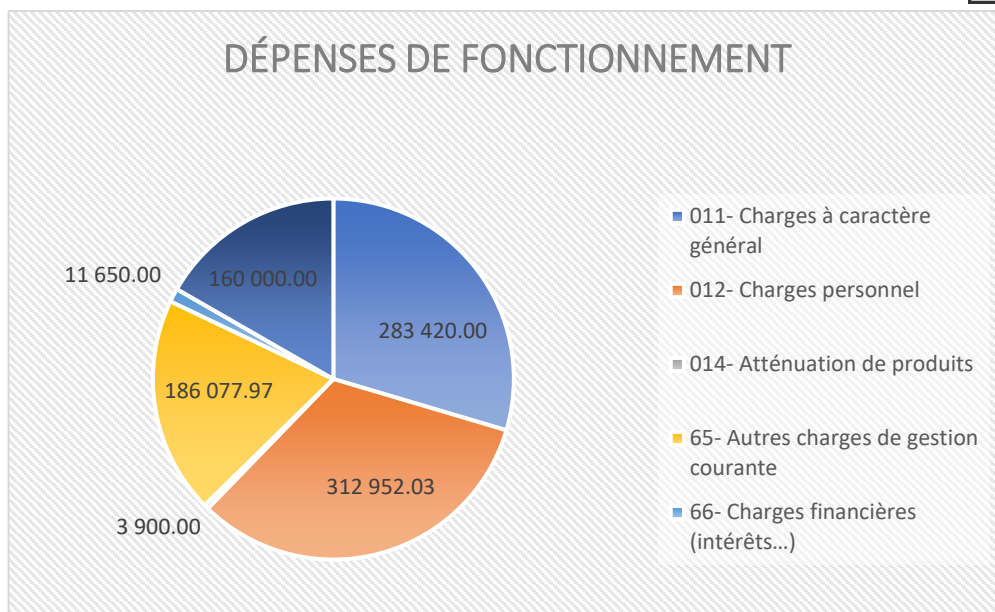
La commune perçoit chaque mois le loyer pour : le logement situé 17, rue Principale et pour le Bar - Restaurant «Le Relais du Prieuré ».

Les dépenses de fonctionnement

La prévision du montant des dépenses de fonctionnement s’élève à 958 000 euros.

Elles sont constituées par les dépenses liées à la consommation énergétiques des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les traitements du personnel communal, les prestations de services effectuées, les contributions obligatoires (SDIS ...) les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DÉPENSES	BUDGET 2026	%
011- Charges à caractère général	283 420.00	29.59
012- Charges personnel	312 952.03	32.67
014- Atténuation de produits	3 900.00	0.41
65- Autres charges de gestion courante	186 077.97	19.42
66- Charges financières (intérêts...)	11 650.00	1.21
68-Créances douteuses	0.00	
023- Virement à la section d'investissement	160 000.00	16.70
TOTAL	958 000.00	100.00



Chapitre 011- Charge à caractère général

Chapitre 60 - Achats divers (électricité, eau, fournitures diverses ...)	115 350.00 €
Chapitre 61 - Services extérieurs (entretien des biens, maintenance...)	127 300.00 €
Chapitre 62 - Autres services extérieurs (bulletin municipal, fêtes et cérémonies, frais postaux et téléphone...)	33 070.00 €
Chapitre 63 - Impôts et taxes	7 700.00 €

Se retrouvent ici les dépenses à caractère général de la commune notamment pour le bon fonctionnement des services (dépenses énergétiques, administratives, entretien, téléphone, assurances, maintenance...), ainsi que les dépenses d'entretien notamment des terrains, des voies et réseaux (fossés, voirie...) et des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, bâtiments scolaires ...).

Chapitre 014 :

Il s'agit du reversement de fiscalité (impôts fonciers...) et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 012 : Charges du personnel

L'effectif de la commune compte 9 agents :

- 5 agents titulaires à temps complet plus 3 en disponibilité
- 1 agent titulaire à temps non complet travaillant également au R.P.I pour son complément temps de travail
- 1 agent titulaire à temps non complet
- 1 agent en C.D.I à temps non complet
- 1 agents en C.D.D à temps non complet

En cas de besoin occasionnel aux services techniques, la commune peut faire appel à Pégase 36.

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au personnel : traitement et charges, assurances, médecine du travail, assurances, participation pour assurance maintien de salaire, comité d'action sociale...

Chapitre 65 :

Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations....

Selon l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (2019-art 93) :

- Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Tableau des indemnités perçues par les élus – (Montant voté le 7 avril 2026 lors de l'installation du conseil)

	Commune
Maire	1438.68
1 ^{ère} Adjoint	698.79
2 ^{ème} Adjointe	698.79
3 ^{ème} Adjoint	698.79

Subventions versées aux associations 2026:

	Versé 2025	Propositions 2026		Versé 2025	Propositions 2026
Amicale des Donneurs de sang	50	50	Football Club Bas Berry	150	150
ASMAD	50	50	UNAFAM	50	50
Ass Jardins de l'Espérance	100	100	Ligue des droits de l'Homme	100	100
Ass Prévention routière	50	50	Société de chasse communale	150	150
ANACR	50	50	ADMR	50	50
Ass Valorisation ressources URGB	50	50	Ass Française contre la Myopathie	50	50
Ass Saint Blaise	150	150	Indre Nature	50	50
Ass Saint Vincent	150	150	Ass de régulation des prédateurs 36	100	100
Amicale Pompiers la Châtre	200	100	Bip TV	150	100
Ass Valentin Haüy	50	50	Amicale donneurs de sang Chassignolles	50	50
Ass Familles rurales	150	150	France Victime ADAVIM 36	50	50
Comité de lutte contre le cancer	80	100	Ass Parents d'élèves A.P.E		150
Comité des Fêtes Le Magny	1000	2000	Restos du cœur	100	100
FNACA Le Magny	150	150	Association "Chante Vielle"		150
La Croix Rouge - Comité La Châtre	50	50	Divers Associations		400
FNATH - Mutilés du travail	50	50			

CHAPITRE 68 :

Selon les nouvelles dispositions, les provisions deviennent obligatoires à l'ensemble des collectivités. Dès lors que des créances douteuses apparaissent dans les états des restes à recouvrer, une somme est inscrite à l'article 6817.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Cette année, un montant de 160 000.00 € est dégagé de la section de fonctionnement (023) pour alimenter la section d'investissement (021).

La délibération sur la fongibilité des crédits ayant été votée, le Maire pourra effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Selon l'article L5217-10-06 du CGDT, les virements de crédits pour lequel le maire est autorisé à procéder ne pourront excéder 7.5% du budget.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 261 043.33 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement	Dépenses prévues et reportées	PRÉVISIONS 2026
Muret	25000.00	
Terrain de pétanque	4000.00	
Travaux reportés	29000.00	
Remboursement emprunt		42 500.00
Licence écran consultation infos		4 500.00
Aménagement terrain		2 500.00
Bâtiments publics		41 000.00
Bâtiments privés (restaurant)		21 000.00
Bâtiments privés scolaires		9 000.00
Voirie		55 000.00
Matériel Technique (Atelier, restaurant...)		12 000.00
Signalétique		3 500.00
Informatique (ordinateurs secrétariat)		4 500.00
Divers		2 200.00
Reversement taxe aménagement CDC		800.00
Totaux	29000.00	198 500.00
déficit investissement 001		33543.33
Total section		261 043.33

Cette année, les dépenses d'investissement prévues restent basiques.

Des travaux de voirie seront réalisés en limite avec La Châtre en limite de la Grand'croix
Le « Relais du Prieuré » sera équipé d'une nouvelle armoire frigorifique, la peinture de la cuisine sera refaite et le toit terrasse restauré (fuites).

Le secrétariat sera doté de nouveaux ordinateurs car obsolètes avec le passage à Windows 11

Du matériel sera acheté pour les ateliers techniques (débroussailleuse...)

A la suite de différentes demandes, des panneaux et des miroirs pourront être achetés.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La prévision du montant des recettes d'investissement s'élève à 359 686.00 €.

Couverture du besoin de financement (1068)	62 543.33
Virement 021	160 000.00
Taxe aménagement	1 100.00
FCTVA	19 500.00
Subvention FAR (travaux et équipement « Relais du Prieuré »)	17 900.00
TOTAL	261 043.33

BUDGET ANNEXE

Budget annexe - Lotissement «Le Mont» :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section de fonctionnement : 193 008.69 €

Section d'investissement : 183 008.26 €

Il reste 5 parcelles d'une surface d'environ 600 M2, à vendre dans ce lotissement au prix de 20.40 € T.T.C le m².

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR

C.A.MUTUEL DE CENTR

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	PROCHAINE ECHEANCE		
				DATE	CAPITAL	INTERETS
81305885	EMPRUNT LOTISSEMENT LES VIGNEAUX	125 000.00	40 935.46	30/05/2026	1 497.10	467.69
10000886403	REHABILITATION LONGERE EN GITES	300 000.00	243 992.46	30/09/2026	14 300.68	2 073.94
TOTAUX		425 000.00	284 927.92		15 797.78	2 541.63

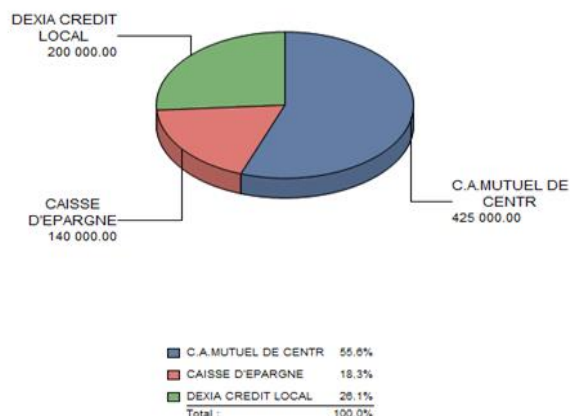
CAISSE D'EPARGNE

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	PROCHAINE ECHEANCE		
				DATE	CAPITAL	INTERETS
9372270	INVESTISSEMENT 2020	100 000.00	76 672.03	04/06/2026	4 793.73	697.72
853678E	PRET EQUIPEMENT COLLECTIVITE (tracteur)	40 000.00	28 816.17	15/05/2026	3 877.29	573.44
TOTAUX		140 000.00	105 488.20		8 671.02	1 271.16

DEXIA CREDIT LOCAL

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	PROCHAINE ECHEANCE		
				DATE	CAPITAL	INTERETS
222736	TRAVAUX D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DES VIGNEAUX	30 000.00	5 460.26	01/06/2026	1 733.42	268.64
227908	AMENAGEMENT D'UNE MAIRIE ET SALLE MULTIMEDIA	170 000.00	72 988.99	01/03/2027	6 947.32	2 766.28
TOTAUX		200 000.00	78 449.25		8 680.74	3 034.92

CAPITAL EMPRUNTE



CAPITAL RESTANT DU

